

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1145)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« appliquent »,

rédiger ainsi la fin de la phrase de l'alinéa 10 :

« , sous réserve de la conclusion d'un accord unanime de la part des pays membres de la zone euro ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'harmonisation de cette politique à l'échelle des pays de la zone euro est un préalable indispensable, sauf à pénaliser la compétitivité de notre économie.